

Société Civile Professionnelle
Michel MATHIEU
Catherine De BENEDECTIS
Géraldine COEFFARD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
Le Mansard C - Avenue du 8 Mai 1945
1, Place Martin Luther-King
13097 Aix-en-Provence Cédex 2
Tél : 04.42.52.54.00 - Fax : 04.42.52.54.01
mathieu-debenedictis-coeffard@huissier-justice.fr

Référence : 16.01.04.10717 / 216841

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE UN ET LE Vendredi Treize AVRIL à Dix Heures Trente.

A LA REQUETE DE :

L'Association « Les 1000 Décibels », association intercommunale apolitique de défense contre les nuisances sonores «Loi de 1901», dont le siège est : 8, Rue Sainte Victoire - Lotissement Vaunière - 13320 Bouc Bel Air, poursuites et diligences de son Président en exercice Monsieur BOURDAREL Michel.

ET REQUIS PAR :

Monsieur BOURDAREL Michel, agissant en qualité de président de ladite association.

LEQUEL NOUS A EXPOSE :

- Que l'Association les 1000 Décibels dont il est le Président a pour objectif de s'opposer :
- A tous successeurs de l'Armée de l'Air après le départ des Militaires.
- A la venue des avions (canadairs, trackers) de la Sécurité Civile.
- A l'Aviation Civile Privée (jets, biréacteurs et autres).
- Au divers frets (postaux, privés, publics).
- A l'extension des aéro-clubs existants.
- Aux installations pour vols de nuit (bornes DME - PAPI - ILS)

Sur l'aérodrome d'Aix les Milles.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Nous, Société Civile Professionnelle Michel MATHIEU - Catherine DE BENEDICTIS & Géraldine COEFFARD, Huissiers De Justice Associés à la Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliée le Mansard C - 1, Place Martin Luther-King - 13097 Aix-en-Provence Cédex 2.

Avons reçu ce jour, **Vendredi 13 Avril 2001 à 10 Heures 30** en nos Bureaux, **Monsieur BOURDAREL Michel, Président de l'Association les « 1000 Décibels » et Madame BOURDAREL Chantal, son épouse agissant en qualité de secrétaire de ladite Association.**

Monsieur BOURDAREL nous a tout d'abord précisé, **que la pétition a été signée ce jour par 15 548 signataires mais que ce mouvement n'est pas terminé et continue.**

Il nous communique tout le dossier dans lequel, **nous avons pu inventorier le nombre de 15 548 signataires et 15 548 signatures.**

Nous avons pu procéder à nos opérations de la manière suivante :

Nous avons visualisé et collationné les feuilles de pétition une à une et constaté le nombre de signataires ainsi que les signatures en original.

Nous avons ensuite après en avoir vérifié l'exactitude et le nombre, vérifié les tableaux récapitulatifs, dans les tableaux «Excel», joints à notre procès-verbal.

Précisons, que nous avons apposé sur chaque page du dossier de pétition, l'empreinte du seau de notre Etude et un tampon portant la date du jour soit **le 13 Avril 2001.**

Après avoir vérifié l'exactitude du contenu de toutes les pages de chaque cahier, nous avons collationné les totaux portés dans des tableaux «Excel» annexés au présent procès-verbal, ce pour **un total de 15 548 signatures correspondant à 15 548 signataires.**

Nos constatations terminées, nous avons, de tout ce qui précède rédigé et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir à notre requérante ce que de droit.

Signé MATHIEU

Copie Certifiée Conforme

